

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- de mandater le Maire pour déposer en sous-préfecture un dossier de demande de DETR relatif aux travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente et à ses travaux induits ;

- d'accepter le plan de financement proposé, soit :

Coût prévisionnel des travaux PMR et induits : 37 369 € HT

Autofinancement : 22 422 € HT, soit 60% ;

Montant de la subvention sollicitée : 14 947 € HT, soit 40%.

- de mandater le Maire pour déposer en sous-préfecture un dossier de demande de DSIL relatif aux travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente et à ses travaux induits dès que les modalités seront connues.

- de mandater le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux liés à l'installation de deux nouveaux poteaux d'incendie dans le village.

- d'étendre aux agents contractuels le RIFSEEP - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - mis en place à compter du 01/01/2018 pour les agents titulaires ou stagiaires à compter de la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

- d'autoriser le Maire à recruter du personnel contractuel en cas de besoin jusqu'à la fin du mandat et de prévoir au budget les crédits correspondants.

- d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- d'accepter le devis de l'entreprise Renard-Camus relatif aux travaux de restauration du Monument aux Morts pour un montant de 3 576€ HT et de mandater le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'O.N.A.C. dans le cadre de ces travaux.

- d'accepter d'apporter à la Communauté Urbaine du Grand Reims les précisions proposées par M. le Maire ainsi que le schéma explicatif à propos de la demande de préemption de terrain et de création d'une voirie dans la zone Ux du PLU opposable de 2008.

- d'accepter de rembourser à Mme RAINON-HENRIET la somme de 261,44€ qu'elle a engagée pour acheter des décoration destinées à orner les sapins de Noël installés dans le village en décembre dernier et invite le Maire à émettre le mandat correspondant à cette dépense.

Séance levée à 23h30

Le Maire,

Richard FERNANDEZ